SWA

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 23 ROUTE DE DESVRES A WIERRE-AU-BOIS

Décision collective des associés du 13 juin 2023

Les Soussignés,

1°/ **M. Sébastien ALLAN,** né à BOULOGNE-SUR-MER, le 2 juillet 1974, de nationalité française, demeurant à WIERRE AU BOIS, 23 route de Desvres

2°/ **M. Willy ALLAN,** né à BOULOGNE-SUR-MER, le 14 décembre 1976, de nationalité française, demeurant à QUESTRECQUES, 660 rue du Moulin

3°/ **Mme Nadine TESTART,** né à MENNEVILLE, le 16 mars 1953, de nationalité française, demeurant à WIRWIGNES, 81 rue du Choquel

Après avoir exposé :

1° Qu'ils sont les seuls associés de la société civile immobilière SWA

2° Qu'aux termes de l'article 15 des statuts de la SCI SWA, les décisions collectives peuvent être prises à l'unanimité des associés

Sont convenus de prendre les décisions suivantes :

Première décision

La SCI SWA participe à la création d'ABI, société par actions simplifiée, en apportant en numéraire une somme de 1.000 € lui permettant d'entrer à 50 % du capital social de la future société

Deuxième décision

La SCI SWA donne pouvoir à n'importe lequel de ses co-gérants pour régulariser toute formalité ou tout acte nécessaire à la création et l'immatriculation de la société ABI.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

Fait à WIERRE AU BOIS, le 13 juin 2023, en trois exemplaires originaux

Signature des associés précédée de la mention « Lu et approuvé »

Monsieur Sébastien ALLAN

Lu et approuvé

Monsieur Willy ALLAN

Lu et approuvé

Madame Nadine TESTART

" lu et Approuvé "